

LE MOIS DU SAINT ROSAIRE



ES fidèles répondent avec un pieux empressement aux appels infatigables de Sa Sainteté. Léon XIII est convaincu, comme saint Dominique et saint Pie V, que le Rosaire doit sauver la société.

Aussi, ne cesse-t-il d'exciter cette dévotion et de la rendre de plus en plus populaire.

Grâce à Dieu, le peuple chrétien a compris tous les avantages de la pratique de ce grand devoir

Là où elles peuvent se faire, les processions extérieures attirent un peuple nombreux, remplissant l'air des acclamations et invocations en l'honneur de Notre Dame du Rosaire.

Cette prière qui, loin d'exclure l'action, l'encourage, au contraire, est le moyen le plus efficace pour résoudre la question sociale.

Qu'on obéisse donc pieusement et universellement à l'invitation du Saint-Père. Ces supplications générales auront pour récompense le triomphe de l'Eglise.

Les personnes qui ne peuvent assister aux exercices publics, doivent se faire un devoir de réciter le Rosaire en entier, ou le chapelet, ou au moins quelques dizaines.

Nous rappelons ici les indulgences qu'on peut gagner pendant ce mois.

Sont accordées :

1o Une indulgence de sept ans et sept quarantaines à tous les fidèles, chaque fois que, pendant le mois du Saint Rosaire, ils assisteront à la récitation publique du chapelet et des litanies et prieront aux intentions du Souverain-Pontife, ou que, légitimement empêchés, il feront d'une manière privée le même exercice ;

2o Une indulgence plénière à ceux qui, ayant accompli dix fois les conditions de l'indulgence précédente et s'étant confessés, feront la sainte communion.

AUX PRIERES

Sr Sainte-Françoise, née Ann Rourk, de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.